



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DE CORBEVILLE SUR LES COMMUNES D'ORSAY ET DE SACLAY, PRÉSENTÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT PARIS-SACLAY

**ENQUÊTE du lundi 7 septembre 2020 (8h30) au mercredi 7 octobre 2020 inclus (17h30)
soit 31 jours consécutifs**
(arrêté n°2020. PREF/DCPPAT/BUPPE/143 du 30 juillet 2020)

PROJET : construction d'environ 414 000 mètres carrés de surface plancher repartis entre enseignement et recherche, activités, logement, équipements, commerces et services.

CONSULTATION : la demande d'autorisation environnementale et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public :

1/

Mairie d'Orsay : (siège de l'enquête) 2 place du Général Leclerc :	Mairie de Saclay : 12 place de la mairie :
- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,	- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- le jeudi de 13h30 à 18h00 ;	- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.
- le samedi de 9h00 à 12h00 (à l'accueil principal de la mairie).	

Ces horaires peuvent être éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID19.

2/ Sur le site des services de l'État : www.essonne.gouv.fr (Rubriques-Publications/Enquêtes-publiques/Eau/Autres-autorisations/ZAC-CORBEVILLE-EPAPS).

Un poste informatique sera disponible en mairie d'Orsay.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Fabien GHEZ, cadre d'entreprise en retraite .

Mairie d'Orsay	Mairie de Saclay
- lundi 7 septembre 2020 de 9h00 à 12h00	- mercredi 16 septembre 2020 de 14h30 à 17h30
- samedi 26 septembre 2020 de 9h00 à 12h00	- mercredi 30 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
- mercredi 7 octobre 2020 de 14h30 à 17h30	

Toutes les mesures sanitaires seront prises pour assurer la réception du public.

Demande d'information : M. Clément GUZMAN – directeur de projet adjoint à l'EPAPS – Tél : 06 43 67 72 33

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- sur les registres d'enquête papier en mairies d'Orsay et de Saclay,
- sur le **registre dématérialisé** accessible en mairie d'Orsay ou sur le site internet www.essonne.gouv.fr mentionné ci-dessus,
- reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
- adressées au commissaire enquêteur :
 - par courrier envoyé en mairie d'Orsay, siège de l'enquête, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
 - par courrier électronique reçu jusqu'au mercredi 7 octobre 2020 inclus avant 17h30 à l'adresse suivante : pref91-zaccorbeville@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairies d'Orsay et de Saclay, à la préfecture et à la sous-préfecture de Palaiseau.

DÉCISION : Le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale après consultation du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.